



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRIBUNAL DES MINEURS

Décès d'un mineur à Yverdon-les-Bains: l'auteur principal a été jugé

À la suite du décès d'un jeune homme Place Bel-Air à Yverdon-les-Bains, mi-janvier 2014, le Tribunal des mineurs a condamné aujourd'hui l'auteur principal de cet homicide à la peine maximale prévue par la loi, soit une peine privative de liberté ferme d'un an. L'importante enquête de police menée au moment des faits avait révélé trente-sept cas d'agression impliquant dix-huit auteurs.

Le Tribunal des mineurs a condamné aujourd'hui l'auteur principal de l'homicide de la Place Bel-Air à Yverdon-les-Bains, mi-janvier 2014. Ce jeune, âgé de quinze ans au moment des faits, avait frappé d'un coup de poing sa victime, la projetant à terre dans un choc mortel. Il a été condamné pour homicide par négligence, lésions corporelles graves, lésions corporelles simples, agression, violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires et infraction à la loi fédérale sur les armes. La peine maximale prévue par la loi, soit une privation de liberté d'un an, a été prononcée à son égard. Il n'a pas été mis au bénéfice du sursis et la peine a été assortie d'un traitement ambulatoire.

L'importante enquête de police menée au moment des faits avait révélé trente-sept cas d'agressions de victimes majeures et mineures, domiciliées dans le Nord vaudois. Seize jeunes âgés de quatorze à dix-sept ans, impliqués dans ces agressions, ont été jugés par le Tribunal des mineurs ces derniers mois. Les auteurs principaux âgés de quinze ans révolus ont tous été sanctionnés par des peines privatives de liberté. Le droit pénal des mineurs prévoit en effet une peine privative de liberté d'un an maximum pour le mineur âgé de quinze ans au moment des faits et de quatre ans pour celui qui en avait seize.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mai 2016

S'agissant d'une décision judiciaire, il ne sera donné aucun autre renseignement.